

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Ensemble commercial sur la commune de Porto Vecchio.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SA CASTELLI FRÈRES.

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale CASTELLI J François Président

RCS / SIRET

10461920104131000861

Forme juridique

Société Anonyme.

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	SURFACE DE PLANCHER CRÉÉE 4121 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

CREATION D'UN BATIMENT COMMERCIAL

4.2 Objectifs du projet

Realisation d'une grande surface de Bricolage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

CREATION d'un hangar de 45x65 m pour la vente, une réserve de 70x30 m
et une surface de vente extérieure de 50x30 m avec un avertis de 5 m.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis de construire .

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

obtention du Permis de construire .

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de vente	2971 m ²
Reserves	1150 m ²
superficie globale (assiette)	30800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse

VIACCATA
Avenue de Bastia
20137 PORTO VECCHIO
CORSE du sud.
Parcelles
AN 228
AN 230
AN 270.

Coordonnées géographiques¹

Long. 9°16'51"E Lat. 41°36'51"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terre plein Libre - Friche minière .

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Type II n°0036 Habitat de Type Subseraie .
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de PORTO VECCHIO .
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 23/07/2000
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI prescrit le 19/01/2005 et arrêté en 2008 .
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à 1 km du site FR 940210.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la surface du terrain est plane et permet d'absorber tous les déblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé hors des PPRi et PPRIF.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier entre septembre et fin Aout, soit 8 mois.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Terrain d'assiette se localise au sein d'une petite carrière d'extraction de Tuf. L'espace décapé en quasi totalité ne comporte aucun habitat naturel d'intérêt patrimonial. L'habitat en place de type succession secondaire sur friche minérale, correspond à la nomenclature CORINE 86-41 et 87.2, avec certainement une biodiversité faible. L'habitat de type soberaie est ici absent.

En l'absence de Rejet caractérisé dans l'environnement, les impacts du projet sur les espèces naturelles seront certainement non significatifs. Ainsi nous estimons que ce projet peut être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



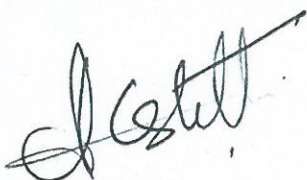
Fait à

PORTO VECCIO

le,

13 10 2015

Signature





SARL Atelier A
Architecte DPLG
Rue Marcel Paul
Immeuble le Cezanne
20200 Bastia

04.95.34.48.10
04.95.33.25.03
06.09.76.14.48
sandrine.lugarini@wanadoo.fr

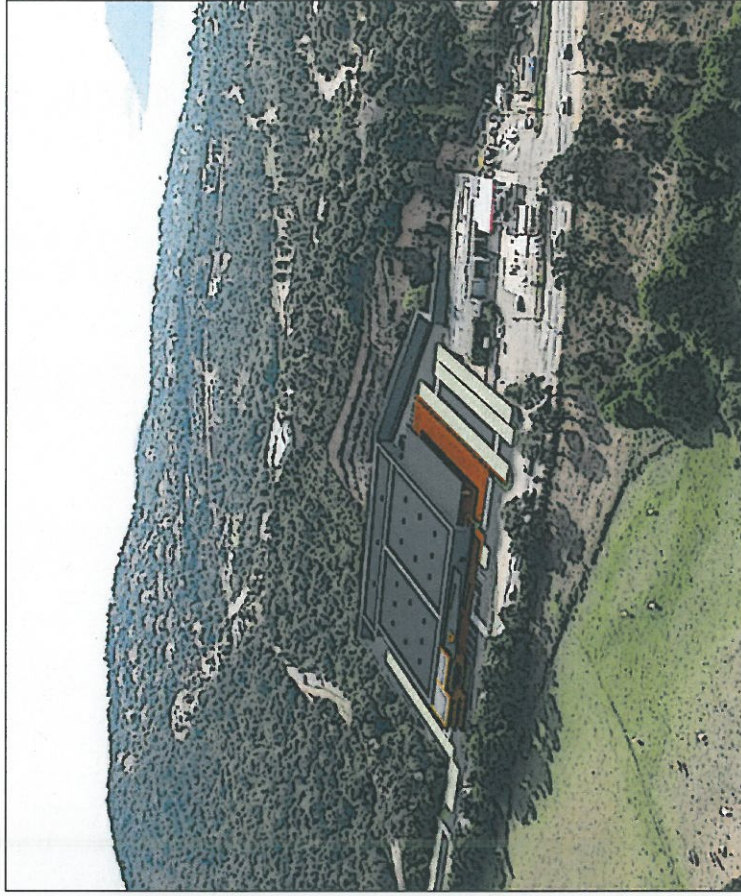
Ensemble Commercial sur la Commune
de Porto-Vecchio



Demande d'examen au cas par cas Kpark.00

SA Castelli Frères
Rue Simon Castelli, Porto-Vecchio, Corse-du-Sud, 20137,

Vaccajola, Avenue de Bastia, Porto-Vecchio, Corse-du-Sud, 20137,
Parcelles N° AM 228-230-270



SA Castelli Frères.
Rue Simon Castelli, 20137 Port-Vecchio

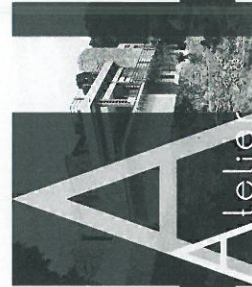
Vaccagola, Avenue de Barcia, Porto-Vecchio, Corse-du-Sud 20137.
Parcelle n° AM 228-230-270

Ensemble Commercial sur la Commune de Porto-Vecchio

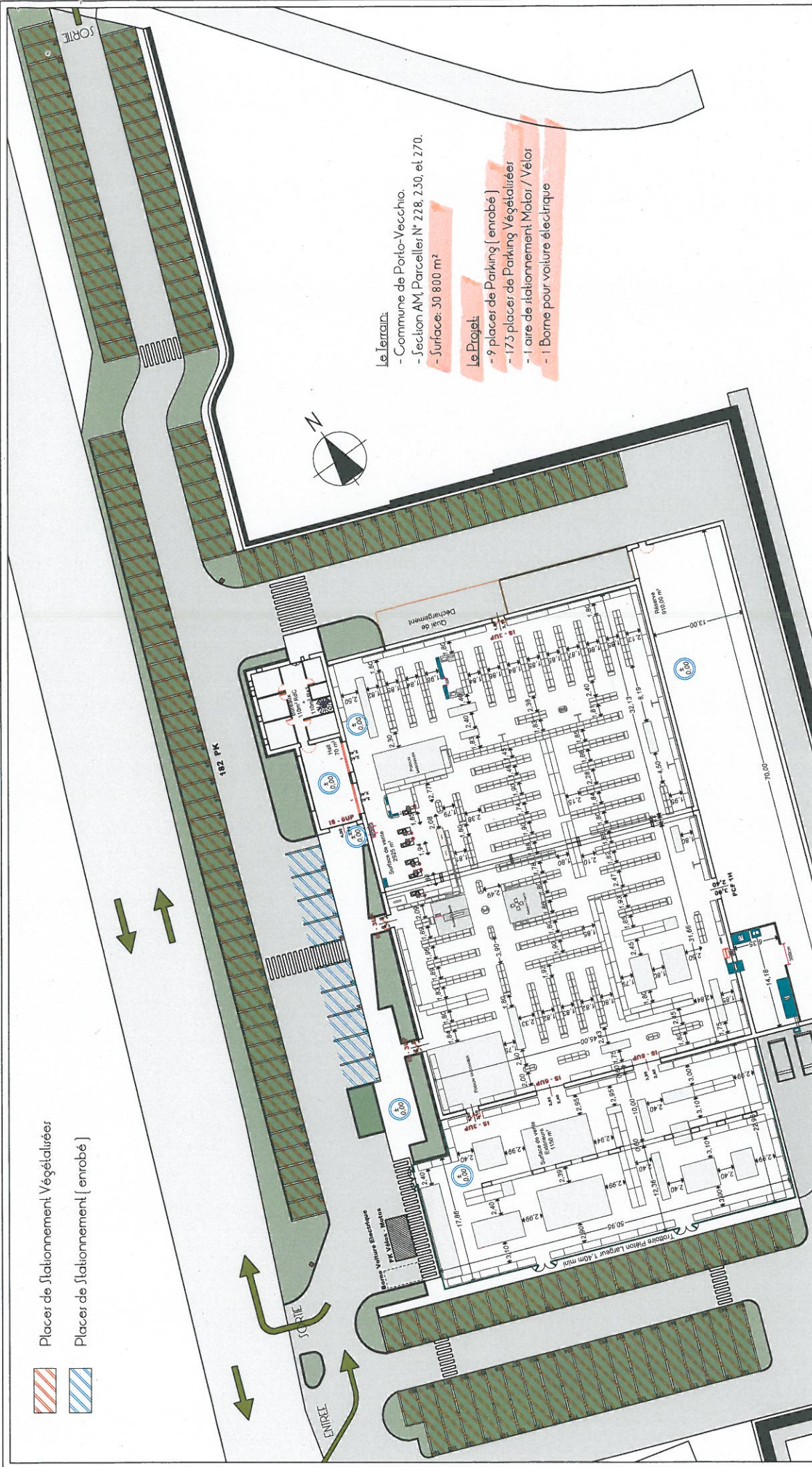
Ech.:
jeudi 21 mai 2015

Kpark.02

Invention



-  Placers de Stationnement Végétalisés
-  Placers de Stationnement (enrobé)



Le Terrain:

- Commune de Porto-Vecchio.
- Section AM, Parcelles N° 228, 230, et 270.
- Surface: 30 800 m²

Le Projet:

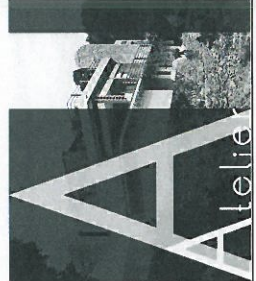
- 9 places de Parking (enrobé)
- 173 places de Parking Végétalisés
- 1 aire de Stationnement Motor / Vélos
- 1 Borne pour voiture électrique

JA Castelli Frères.
Rue Jimon Castelli 20137 Porto-Vecchio
Vaccapola, Avenue de Bastia, Porto-Vecchio, Corse-du-Sud, 20137.
Parcelle n° AM 228-230-270

Ech. : 1:500
Jeudi 21 mai 2015

Kpark.01 Plan des Places de Stationnement

Ensemble Commercial sur la Commune de Porto-Vecchio



DEMARCHE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE
pour le projet de Weldom
à Porto Vecchio

La démarche de Qualité Environnementale des Bâtiments a pour objectif de

- maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur,
- créer un environnement intérieur sain et confortable,

en s'appuyant sur 2 composantes :

- la Qualité Environnementale de l'opération, déclinée sous forme de 14 cibles liées aux problématiques de construction, gestion, confort, santé,
- le système de management environnemental pour l'opération.

La norme NF P 01-020 « Qualité Environnementale des bâtiments » de mars 2005 définit 14 préoccupations environnementales ou cibles, regroupées en 4 familles. Le profil environnemental de l'opération, joint en annexe, illustre la politique environnementale de l'opération en termes de conception, réalisation et exploitation – conformément aux exigences du programme -, en présentant le classement des cibles selon les 3 niveaux de traitement définis par le Maître d'Ouvrage : Très performant / Performant / Base.

Le système de management environnemental a permis pendant l'élaboration du projet et permettra lors de la conception et de la réalisation l'engagement efficace de l'équipe de maîtrise d'œuvre et de tous les acteurs afin d'obtenir ces performances pour l'opération. Il facilitera également l'appropriation correcte par les utilisateurs et gestionnaires de l'équipement, afin de favoriser l'obtention en phase d'exploitation des performances visées par le maître d'ouvrage.

LES CIBLES DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Pour chacune des 14 cibles de Qualité Environnementale sont présentés ci-dessous le niveau de traitement, en liaison avec les objectifs qualitatifs du maître d'ouvrage – conformément aux exigences définies dans le programme -, ainsi que les éléments techniques et architecturaux correspondants du projet.

Le projet intègre pour certaines cibles des objectifs supplémentaires par rapport à ceux exigés par le Maître d'Ouvrage. Ils sont identifiés par une annotation entre parenthèses.

CIBLE 1 . Relation des bâtiments avec leur environnement immédiat

Niveau de traitement : Très performant

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

. Visibilité et lisibilité du projet	-	Important	
. Fonctionnement économe	-	Prioritaire	(lien suppl. traité par le projet)
. Intégration au paysage naturel	-	Important	
. Simplicité et adaptabilité	-	Prioritaire	(lien suppl. traité par le projet)
. Confort d'usage	-	Important	

Cette cible a constitué un axe directeur pour l'équipe de maîtrise d'oeuvre, afin d'optimiser l'intégration et le fonctionnement de l'opération dans son environnement : elle conditionne le niveau de performance de nombreuses préoccupations environnementales de la démarche HQE®.

La différenciation des accès véhicules et piétons permet de favoriser les modes de transport alternatifs, favorables au respect de l'environnement.

L'aménagement des espaces verts intégrés au projet privilégie les espèces locales, adaptées au climat, avec une attention particulière aux risques d'allergies et aux faibles contraintes en matière d'entretien (arrosage, élagage, déchets verts, ...).

Les essences des espaces verts seront :

- l'olivier et les cyprès pour les arbres,
- les lavandes, immortelles, romarins) pour les massifs,
- les dalles alvéolées pour les parkings végétalisés.

Voir Plan des espaces verts.

CIBLE 2 . Produits, systèmes et procédés de construction

Niveau de traitement : Performant

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

. Visibilité et lisibilité du projet	-	Important	
. Fonctionnement économe	-	Prioritaire	
. Intégration au paysage naturel	-	Important	
. Simplicité et adaptabilité	-	Prioritaire	
. Confort d'usage	-	Important	

Le système constructif classique en ossature métallique et bardage permet de prendre en considération les contraintes parasismiques, et favorise un système d'isolation par l'extérieur.

Le Sol des placettes sera réalisé en matériaux locaux, schiste et ardoise.

Les produits et matériaux respectueux de l'environnement présentant un faible impact en terme d'analyse du cycle de vie seront privilégiés, à base de matériaux recyclables ou recyclés, de matières premières renouvelables, et peu consommateurs en énergie.

Une vigilance particulière sera accordée aux caractéristiques environnementales et sanitaires des produits et matériaux. Lorsqu'ils existent, les labels environnementaux – Ecolabel européen, NF environnement, Ange bleu, ... - et les fiches de déclaration environnementale et sanitaire – conformes à la norme NF P 01-010 – seront systématiquement exigés.

CIBLE 3 . Chantier

Niveau de traitement : Base

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

- . **Visibilité et lisibilité du projet** - **Important**
- . **Simplicité et adaptabilité** - **Important**

Les gênes apportées au voisinage et à la collectivité seront minimisées. En particulier, un dialogue sera établi afin d'optimiser la réduction des nuisances liées au chantier, grâce à l'information et la concertation avec la collectivité et les riverains. Un système de contrôle renforcé pour les travaux permettra à la fois le respect de ces engagements, et également une meilleure qualité de réalisation.

Un système de tri sélectif des déchets de chantier sera mis en place sur le site, afin de permettre la revalorisation maximale des matériaux correspondants en fonction des filières locales.

Les mesures prises pour limiter les nuisances liées au chantier seront synthétisées dans une charte chantier, document contractuel pour les entreprises.

CIBLE 4 . Energie

Niveau de traitement : Très performant

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

- . **Visibilité et lisibilité du projet** - **Important** (lien suppl. traité par le projet)
- . **Autonomie de fonctionnement** - **Important**
- . **Fonctionnement économe** - **Prioritaire**
- . **Simplicité et adaptabilité** - **Important** (lien suppl. traité par le projet)
- . **Confort d'usage** - **Important** (lien suppl. traité par le projet)

Les objectifs de performances énergétiques seront fixés ambitieusement par rapport à la réglementation thermique RT 2012 en vigueur lors de la livraison de l'opération, en terme de pourcentage d'amélioration par rapport aux indicateurs de référence. Ces exigences se traduiront par une isolation thermique haute densité, avec des vitrages de qualité.

Le choix des équipements prendra en considération leur efficacité énergétique. Les mesures d'entretien et de maintenance appropriées permettront de garantir ces rendements en exploitation. La ventilation double flux avec échangeur permet de réduire considérablement les consommations liées au chauffage – et climatisation éventuelle - des locaux. Ce système permettra également le rafraîchissement des locaux en période estivale par ventilation nocturne.

CIBLE 5 . Eau

Niveau de traitement : Très performant

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

- . **Fonctionnement économe** - **Prioritaire**
- . **Intégration au paysage naturel** - **Prioritaire**
- . **Confort d'usage** - **Important** (lien suppl. traité par le projet)

La récupération des eaux pluviales pour l'arrosage ou les sanitaires a été étudiée, et la récupération des eaux de pluie pour arrosage des espaces verts sera envisagée. Les espaces verts seront réalisés avec des végétations locales adaptées au climat, et peu consommatrices d'eau. Les espaces végétalisés contribueront à écrier les débits d'orage.

Tous les points de puisage seront équipés de dispositifs réducteurs de débit, afin de limiter les consommations avec le même confort d'utilisation.

CIBLE 6 . Déchets d'activités

Niveau de traitement : Très performant

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

- | | | | |
|--------------------------------------|---|-------------|------------------------------------|
| . Visibilité et lisibilité du projet | - | Important | (lien suppl. traité par le projet) |
| . Fonctionnement économe | - | Prioritaire | |
| . Confort d'usage | - | Important | (lien suppl. traité par le projet) |

La conception de l'opération intègre le fonctionnement aisé des circuits de collecte et de la zone de stockage interne, en adéquation avec les modes de collecte externes actuels et futurs probables.

Le tri sélectif sera ainsi facilité et favorisé, accompagné par les équipements et mesures didactiques à l'égard des usagers et visiteurs.

CIBLE 7 . Entretien et maintenance

Niveau de traitement : Très performant

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

- | | | | |
|----------------------------------|---|-------------|------------------------------------|
| . Fonctionnement économe | - | Prioritaire | |
| . Intégration au paysage naturel | - | Prioritaire | |
| . Simplicité et adaptabilité | - | Important | |
| . Confort d'usage | - | Important | (lien suppl. traité par le projet) |

L'approche en coût global – intégrant les coûts liés aux consommations, et à l'exploitation / entretien / maintenance – permet l'optimisation de ces paramètres.

CIBLE 8 . Confort hygrothermique

Niveau de traitement : Performant

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

- | | | | |
|------------------------------|---|-------------|------------------------------------|
| . Fonctionnement économe | - | Prioritaire | (lien suppl. traité par le projet) |
| . Simplicité et adaptabilité | - | Important | (lien suppl. traité par le projet) |
| . Confort d'usage | - | Important | |

L'implantation, l'orientation et la conception des bâtiments a pris en considération les paramètres liés au confort hygrothermique des individus à l'intérieur des locaux.

L'isolation soignée et les performances des équipements de chauffage permettront l'atteinte rapide des températures de confort en hiver. Les bouches de ventilation - et de chauffage/climatisation pour les locaux concernés – seront disposées de façon à optimiser les paramètres de confort dans les locaux.

CIBLE 9 . Confort acoustique

Niveau de traitement : Performant

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

. Confort d'usage - Important

Le respect de la réglementation acoustique en vigueur permet l'obtention de conditions très satisfaisantes.

CIBLE 10 . Confort visuel

Niveau de traitement : Performant

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

. Fonctionnement économe - Prioritaire (lien suppl. traité par le projet)
. Intégration au paysage naturel - Important (lien suppl. traité par le projet)
. Simplicité et adaptabilité - Important (lien suppl. traité par le projet)
. Confort d'usage - Important

La conception du projet permet une vue sur un environnement extérieur agréable depuis chaque local, et favorise un éclairage naturel abondant y compris pour les circulations permettant l'obtention d'un facteur lumière du jour conforme aux exigences du programme.

Le positionnement et l'orientation des surfaces vitrées optimisent l'apport de lumière tout en réduisant les phénomènes d'éblouissement. Les nuisances liées au fort ensoleillement de la saison estivale sont traitées par des protections extérieures passives sous forme de débords de toiture et casquettes.

Le système d'éclairage artificiel sera dimensionné de façon à obtenir des niveaux d'éclairage pertinents et uniformes. Sa modularité permettra une adaptation aux conditions d'ensoleillement extérieur et d'utilisation des locaux.

Le système d'éclairage extérieur sera élaboré afin de garantir la sécurité des déplacements, en évitant des niveaux d'éclairage inutiles et générateurs de pollution éclairée.

CIBLE 11 . Confort olfactif

Niveau de traitement : Performant

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

. Confort d'usage - Important

Il n'existe pas de source de nuisance olfactive particulière à proximité de l'opération. La zone de stockage des déchets de l'opération a été disposées et conçues pour limiter ce phénomène.

Les zones de nuisance internes au projet – sanitaires – seront traitées par les extractions du système de ventilation (cf cible 13).

CIBLE 12 . Qualité sanitaire des espaces

Niveau de traitement : Base

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

- | | | | |
|--------------------------|---|-------------|------------------------------------|
| . Fonctionnement économe | - | Prioritaire | (lien suppl. traité par le projet) |
| . Confort d'usage | - | Important | |

Le traitement architectural et technique de l'opération intègre les contraintes liées au déplacement des personnes à mobilité réduite en leur permettant une accessibilité aisée sur l'ensemble de l'opération, y compris les espaces extérieurs.

CIBLE 13 . Qualité sanitaire de l'air

Niveau de traitement : Base

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

- | | | | |
|--------------------------|---|-------------|------------------------------------|
| . Fonctionnement économe | - | Prioritaire | (lien suppl. traité par le projet) |
| . Confort d'usage | - | Important | |

Le respect des exigences du règlement sanitaire départemental en termes de ventilation des locaux permet donc l'obtention d'une qualité de l'air intérieur très satisfaisante, optimisée grâce au système de ventilation double flux asservi à l'occupation des locaux.

CIBLE 14 . Qualité sanitaire de l'eau

Niveau de traitement : Base

Correspondance avec les objectifs et niveau de classement, exigés par le Maître d'Ouvrage :

- | | | | |
|--------------------------|---|-------------|------------------------------------|
| . Fonctionnement économe | - | Prioritaire | (lien suppl. traité par le projet) |
| . Confort d'usage | - | Important | |

Avec une opération reliée au réseau d'eau potable et en l'absence de double réseau – lié par exemple à la réutilisation d'eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments -, le respect de la réglementation en vigueur garantit une qualité de l'eau très satisfaisante.

La conception soignée du réseau d'eau chaude permettra d'éviter les problèmes de développement des légionnelles.

**RECENSEMENT DES TORTUES D'HERMANN
(*TESTUDO HERMANNI*) SUR UN TERRAIN DE 3
HECTARES SUR LA COMMUNE DE PORTO-
VECCHIO (20137)**

Endem^s



Le 21 juillet 2015

Endemys



S.A.R.L. Endemys
Cabinet d'études et de conseils Environnement
& Développement local

Espace Maria Julia 20218 Ponte Leccia (France, Corse)

Tel : +33(0)617 150 478

E-mail : moneglia@endemys.com

web : <http://www.endemys.com>

SARL au capital de 2000 euros

R.C.S. BASTIA 513 830 919

SIRET : 513 830 919 00017

Code NAF : 7120B

TABLE DES MATIERES

1	Contexte de l'étude	4
2	Description du site d'étude.....	4
3	Protocole de recensement des tortues d'Hermann	10
4	Résultats du recensement et discussion	11

	Figure 1. Localisation géographique du site d'étude.....	5
	Figure 2. Périmètre d'étude	6
	Figure 3. Localisation site d'étude vis-à-vis de la ZNIEFF « Suberaie de Porto Vecchio ».....	8
	Figure 4. Milieux défavorables aux tortues d'Hermann et barrières écologiques dans l'environnement du site d'étude	13
	Figure 5. Milieux défavorables aux tortues d'Hermann sur le site d'étude.....	14

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

La société CASTELLI FRERES porte un projet d'installation d'un magasin WELDOM sur un terrain de 3 ha sur la commune de Porto Vecchio en Corse-du-Sud.

Un inventaire de la tortue d'Hermann a été demandé, sur le site d'implantation (=site d'étude), étant donné qu'il est inclus dans la ZNIEFF de type II « Suberaie de Porto Vecchio » et de la population importante de tortues d'Hermann dans la micro-region → très fortes densités présentes sur la commune de Porto Vecchio avec plus de 17 individus par hectare selon les secteurs d'après Bosc (2008)¹.

2 DESCRIPTION DU SITE D'ETUDE

Le site d'étude se situe au bord de la RN 198 à l'entrée nord de Porto-Vecchio, sa superficie est de 3 ha.

Au sein du site, on note la présence de :

- milieux artificialisés (présence d'une station essence avec des zones goudronnées et bétonnées ainsi que les terrains remaniés d'une ancienne carrière)
- milieux naturels ou subnaturels représentées par des milieux ouverts (prairies, carrière), des milieux semi-ouverts (suberaie entretenue, maquis bas) et des milieux fermés (maquis haut).

Notons également la présence d'une petite zone humide (ancienne excavation désormais en eau) au niveau de l'ancienne carrière.

cf. Figure 1. Localisation géographique du site d'étude, Figure 2. Périmètre d'étude et Figure 5. Milieux défavorables aux tortues d'Hermann sur le site d'étude.

¹ Bosc V., 2008. Inventaire de la tortue d'Hermann en Corse. Prospections 2008. DREAL Corse, OEC, EPHE Montpellier. 54 p.



Figure 1. Localisation géographique du site d'étude



Figure 2. Périmètre d'étude



Suberaie entretenue



Prairie et ancienne carrière

→ ZNIEFF « Suberaie de Porto Vecchio », cf. Figure 3. Localisation site d'étude vis-à-vis de la ZNIEFF « Suberaie de Porto Vecchio »

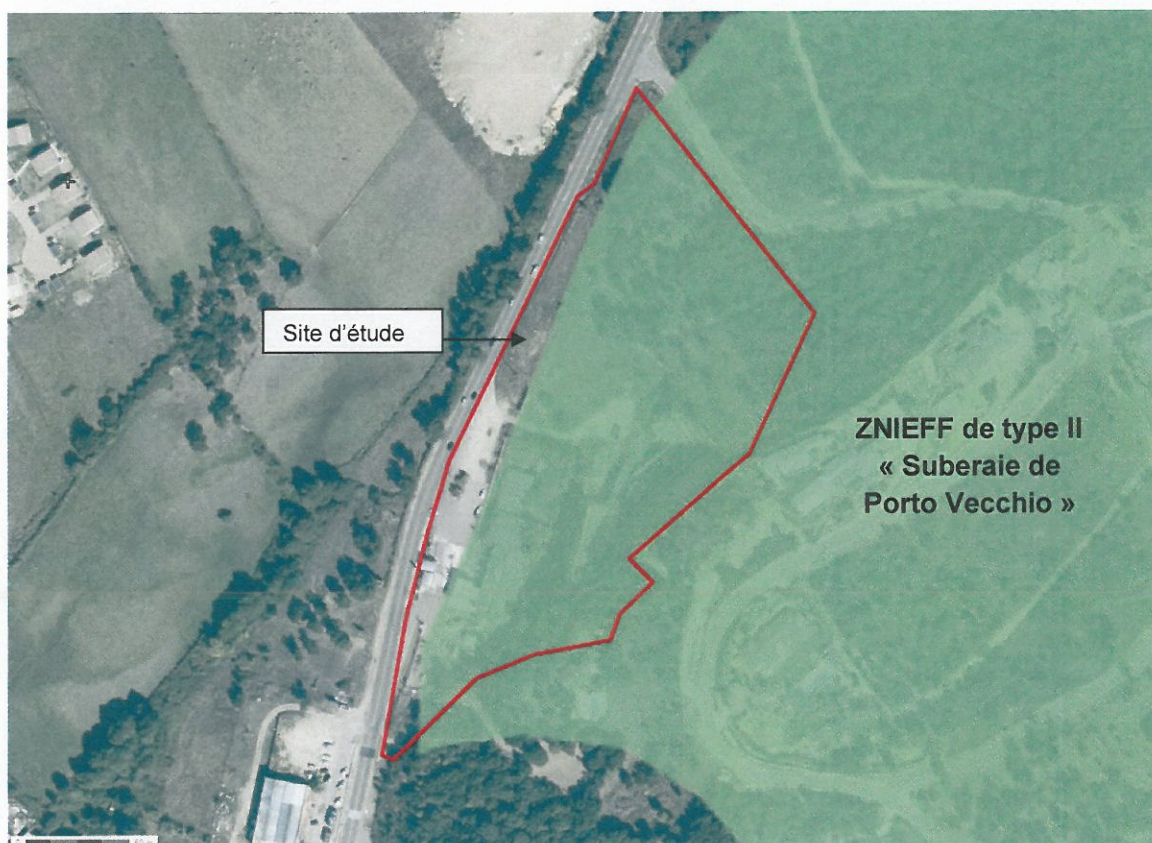


Figure 3. Localisation site d'étude vis-à-vis de la ZNIEFF « Suberaie de Porto Vecchio »

Description de la ZNIEFF

La ZNIEFF de type II « Suberaie de Porto Vecchio » s'étend sur 5 communes : Sotta, Porto-Vecchio, Figari, San Gavino di Carbini et Bonifacio. Sa surface est de 8036 hectares.

C'est un vaste secteur qui s'étend donc du golfe de Porto-Vecchio jusqu'à la plaine de Sotta et les collines orientales de Figari. Il se subdivise en plusieurs zones éparées plus ou moins étendues et de formes plus ou moins régulières. Plus précisément, il s'étend depuis Fossi, hameau situé au sud de l'Osu, et toute la zone nord-ouest atteint les contreforts du massif de l'Ospedale jusqu'à Mucchitone, à l'ouest de Porto-Vecchio. Puis délimité à l'ouest par les routes départementales n° 59 et n° 859, il dépasse cette dernière pour couvrir une petite zone autour de Tarabucceta (commune de Figari). Au sud-est, il se développe dans la dépression située à la base du plateau d'Arapa.

Quatre zones de faible superficie sont éparpillées, trois au sud du golfe de Porto-Vecchio : autour de la Punta di l'Oro (193 mètres), à l'ouest de la Punta di Cerchio (323 mètres), sur l'étendue de la Punta di a Varra (188 mètres), et la quatrième, au nord du golfe, se situe sur la Punta di Benedettu.

Ce secteur repose principalement sur un terrain granitique, excepté dans la région de Porto-Vecchio où l'on trouve des alluvions fluviatiles de basses terrasses, notamment le long de la rivière Stabiacciu.

Le paysage est constitué généralement de plaines d'une trentaine de mètres d'altitude en moyenne, qui s'étendent de la mer jusqu'au pied des premiers reliefs montagneux. Cependant, ce paysage est accidenté par une série de petites crêtes ou de collines isolées.

Dans la limite sud, ce sont le Monte Biancu (317 mètres), la Punta di l'Acula (235 mètres), la Punta di u Mucchiu (252 mètres) et le plateau d'Arapa (de 115 à 333 mètres) qui marquent le paysage.

Ce vaste secteur est traversé par un réseau hydrique qui découle de l'Ospedale et de la montagne de Cagna. Ainsi, l'Osu est le cours d'eau qui se jette au nord du golfe de Porto Vecchio et l'embouchure du Stabiacciu se trouve au sud-ouest. Leurs multiples affluents drainent les petits vallons de ce secteur.

La végétation est constituée d'une remarquable suberaie (bois de chênes lièges, *Quercus suber*), qui comporte également des chênes verts. Par endroit, lorsqu'elle est inexistante, ce sont maquis, fruticées et pelouses qui la remplacent.

Inventaire de la ZNIEFF

L'effort de prospection au sein de la ZNIEFF a été consacré aux reptiles, aux oiseaux et à la flore.

Une seule espèce déterminante a été recensée au sein de la ZNIEFF, il s'agit de la tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (espèce protégée). L'espèce se reproduit au sein de la ZNIEFF.

Trois espèces d'oiseaux protégées ont été recensées, le grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) et le chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*). Les trois espèces fréquentent les milieux humides de la ZNIEFF, elles ont été observées en hivernage.

Concernant la flore, une espèce protégée a été recensée, il s'agit de la Succowia des Baléares (*Succowia balearica*).

3 PROTOCOLE DE RECENSEMENT DES TORTUES D'HERMANN

La méthodologie utilisée pour le recensement des tortues d'Hermann est celle mise en place par le laboratoire d'Écologie et Biogéographie des Vertébrés de l'Ecole Pratique des Hautes Études-Sorbonne (EPHE). Marc CHEYLAN de l'EPHE de Montpellier, en collaboration avec divers spécialistes, a mis en place ce protocole de suivi simple, robuste sur le plan statistique et parfaitement reproductible.

Il s'agit de ce protocole, reconnu et utilisé par la DREAL Corse, que nous avons mis en place, et décrit ci-dessous.

Surface à prospecter et temps de prospection :

La prospection se déroule sur un quadrat d'une superficie de trois hectares. Sur le quadrat, ont été effectués 3 passages d'une heure environ par une personne (A.-M. Pastinelli, spécialiste sur la tortue d'Hermann du bureau d'études ENDEMYS).

Précautions prises pour réduire les sources de variation :

Les conditions météorologiques influent fortement sur l'activité des tortues. Il convient de ne faire les comptages que par faible nébulosité (temps ensoleillé ou faiblement nuageux), avec un vent faible de préférence inexistant, et une température conforme à l'activité des tortues (entre 20 et 35°C de température ambiante). L'encombrement végétal détermine la visibilité des tortues par l'observateur et une sous évaluation du nombre de tortues sur le site est possible. Afin de fournir une indication sur les difficultés de découverte des animaux, nous notons la distance séparant l'observateur des tortues recensées. La vitesse de progression de l'observateur doit être lente, correspondant à une marche de type promenade, avec une attention visuelle soutenue (exploration méthodique du sol de part et d'autre dans le sens de la marche).

Nombre de tortues vues sur le site :

Sur le quadrat prospecté, nous notons le nombre de tortues différentes observées. Chaque tortue est marquée individuellement afin d'éviter les doubles comptages. Nous obtenons ainsi un nombre minimum de tortues différentes observées sur le quadrat. A l'aide d'un GPS (@GARMIN) et du logiciel SIG (@ArcView), les tortues recensées sont localisées et reportées sur une carte.

Structure démographique :

Une mesure utile pour mesurer un changement d'état (déclin ou stabilité de la population) dans le cadre d'un suivi sur le long terme, consiste à évaluer la stabilité démographique de la population. En général, les populations déclinent lorsque les recrutements (naissances) ne compensent plus les départs (mortalités). Cela se traduit par des structures démographiques déséquilibrées, pauvres en individus jeunes. La mesure de la taille des tortues suffit pour mesurer de telles évolutions (déduction d'une certaine proportion de jeunes dans la population). La mesure de la taille de la carapace (dossier) est suffisante dans le cadre de cette étude. Le comptage des lignes de croissance cornées donne également une bonne

mesure des âges, mais elle demande une certaine expérience. C'est pourquoi, il est préférable de répartir les individus en 3 classes d'âges générales (Juvénile, Jeune Adulte et Vieil Adulte) en fonction des critères physiques simples, facilement identifiables, sur la base des codes et critères d'identification. Le sexe mâle (noter M) ou femelle (F) des individus trouvés est également relevé. Pour les jeunes individus de moins de 5 ans et 11 centimètres environ, le sexe n'est pas discernable. Ces derniers sont notés en immature (Imm).

Type d'activité :

Le comportement d'un individu peut être associé à un signe de bonne santé, ou non, de lui-même et indirectement par l'environnement dans lequel il évolue. Aussi, il est noté au cours de la prospection le type d'activité de l'individu au moment de sa découverte.

Traces de blessures :

Les traces de blessures sur les tortues sont souvent liées à un usage humain du site (chiens, machines agricoles, feu...). Elles sont le reflet d'un impact sur la population de tortues, pouvant sur du plus ou moins long terme, aboutir à sa raréfaction, voire sa disparition.

Nature du biotope :

Nous notons le type de biotope de l'endroit où a été contacté un individu. Une attention particulière est également portée à l'usage humain du terrain. Ce qui permet d'évaluer la sensibilité anthropique du site sur la population de tortue d'Hermann.

Calendrier des relevés de terrain :

Les trois prospections de terrain se sont déroulées les 10, 17 et 26 juin 2015.

4 RESULTATS DU RECENSEMENT ET DISCUSSION

Les milieux présents sur le site sont *a priori* favorables à la tortue d'Hermann pour effectuer son cycle biologique :

- des milieux ouverts (prairies) et semi-ouverts (suberaie entretenue, maquis bas) pour la reproduction ;
- des milieux fermés (maquis haut) pour l'hivernation et l'estivation ;
- une petite zone humide pour s'abreuver.

Cependant, au cours des prospections, **aucune tortue d'Hermann n'a été observée.**

L'absence de la tortue pourrait être due à un isolement du site d'étude vis à vis des populations voisines. En effet, le site est entouré de milieux défavorables à la présence de tortues d'Hermann et qui peuvent former des barrières écologiques :

- milieux totalement fermés (maquis haut et très dense, absence de mosaïques d'habitats) au nord,
- milieux artificialisés types habitations et commerces à l'est et au sud ainsi que la RN 198 qui longe le site à l'ouest,
- milieux agricoles avec de grandes surfaces ouvertes avec insuffisamment d'abris pour les tortues (absence de mosaïques d'habitats) à l'ouest.

cf. Figure 4. Milieux défavorables aux tortues d'Hermann et barrières écologiques dans l'environnement du site d'étude.

De plus, les milieux actuellement ouvert ou semi-ouvert résulte de démaquisages réguliers, par conséquent on peut penser qu'auparavant ces milieux ouverts ou semi-ouverts étaient fermés et défavorables à l'espèce.

En outre, une partie importante du périmètre d'études est couverts de milieux artificialisés (présence d'une station essence avec des zones goudronnées et bétonnées ainsi que les terrains remaniés d'une ancienne carrière).

cf. Figure 5. Milieux défavorables aux tortues d'Hermann sur le site d'étude.

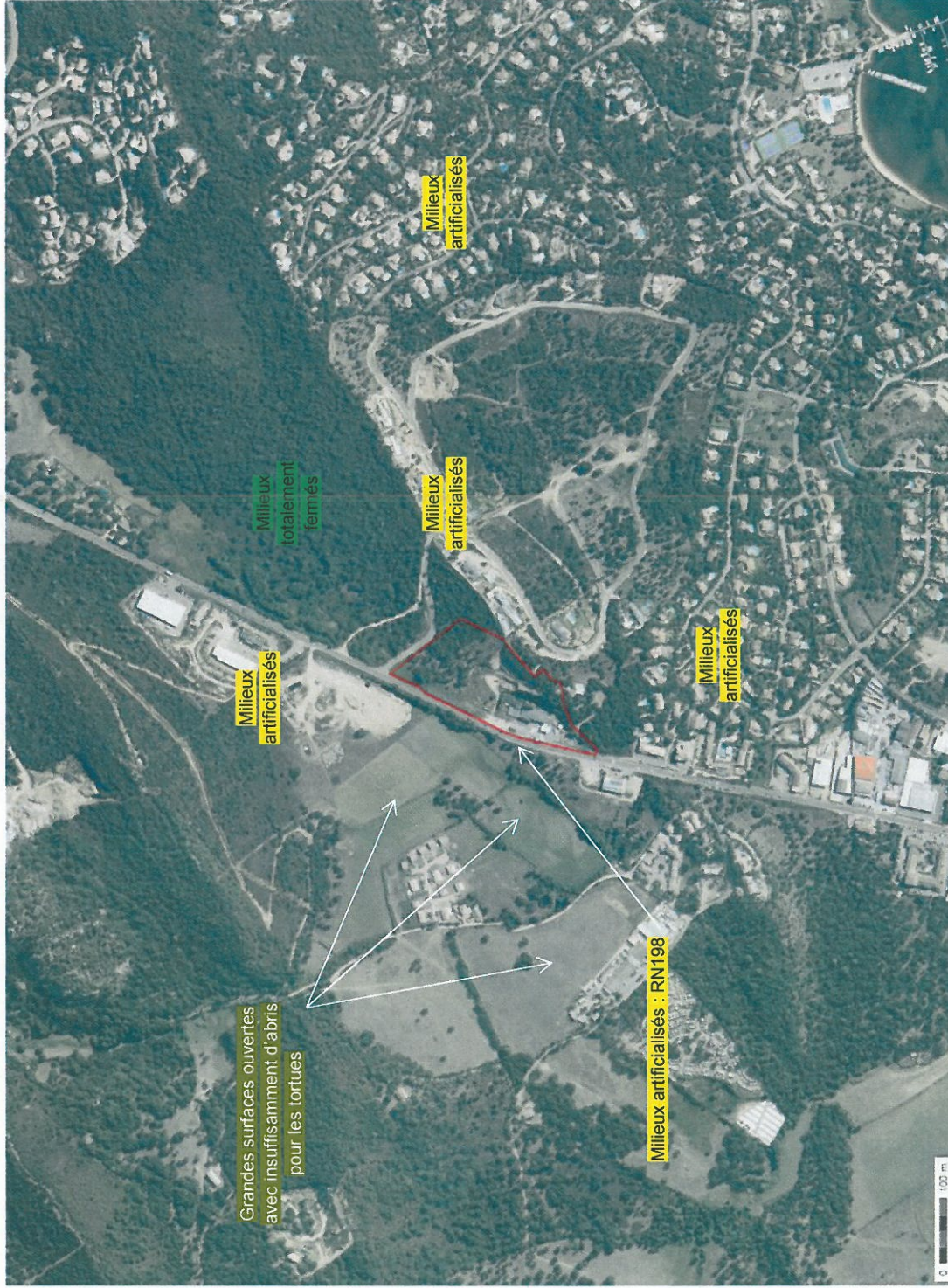


Figure 4. Milieux défavorables aux tortues d'Hermann et barrières écologiques dans l'environnement du site d'étude

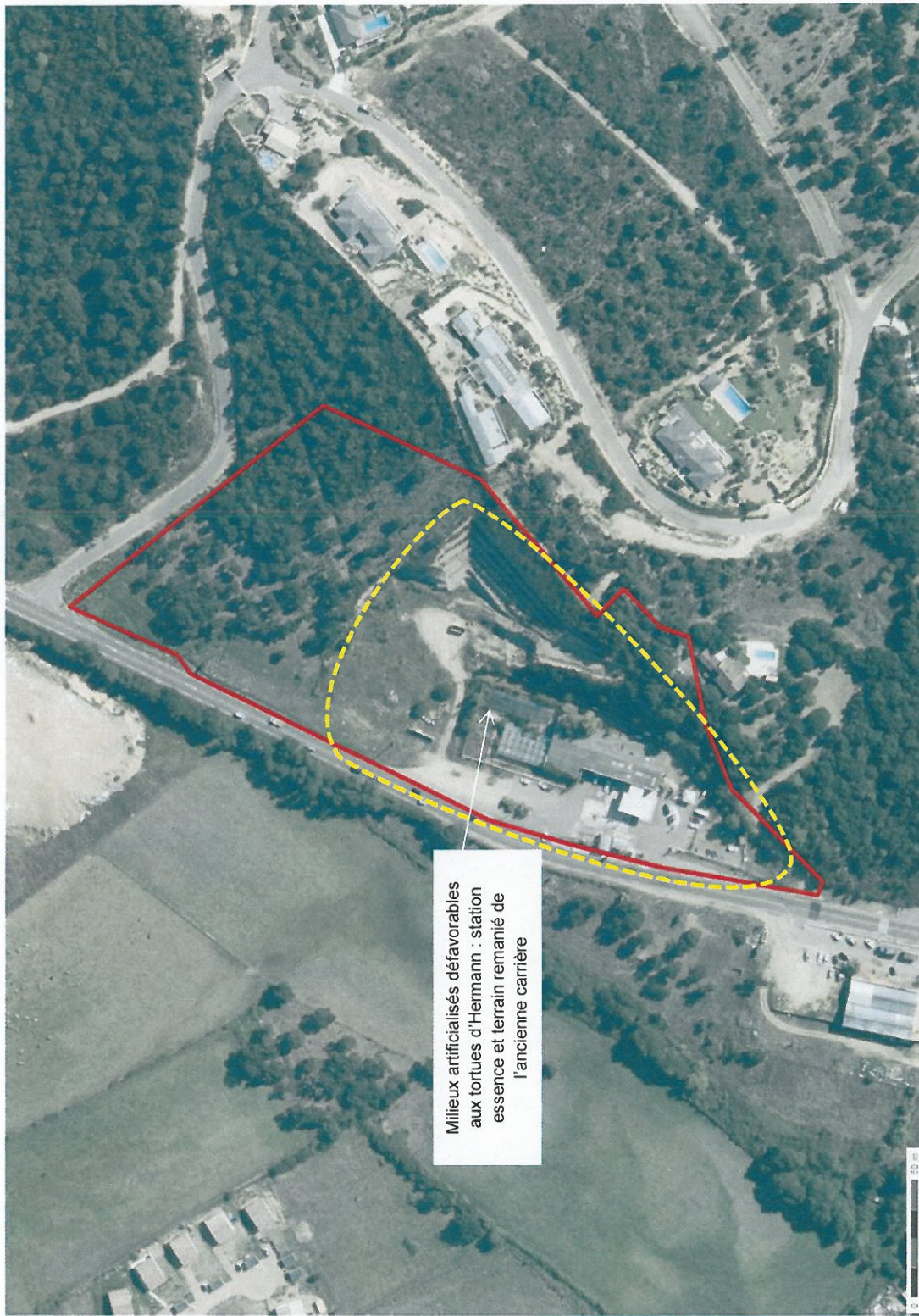


Figure 5. Milieux défavorables aux tortues d'Hermann sur le site d'étude